



# SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

## COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

### *Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021*

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni sans public conformément aux mesures sanitaires en vigueur (Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) le 12 avril 2021 à 19h dans la salle du conseil municipale, sous la présidence de Monsieur Renaud DUMAY, Maire.

Présents	Renaud DUMAY – Benoit PEIGNÉ – Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET – Catherine GUTIERREZ – Christophe BOUQUIN-JAFFRE – Céline POMMERET CHAUSSIN – Romain MARTINEZ – Florence DALLY-DELEGLISE - Cédric BADIN – Françoise DURAND – Fabrice RAPHANEL – Julien MONTEIL – Fabienne PIRON - Véronique VAILLANT – Arnaud BROYER – Claudette GUSELLA – Andrée CARRIER – Jérémy DEREMETZ
Absents	Pierrette BROSSÉ - Gilles LATTARD – Catherine TEDESCHI - Johan PIOLLET
Pouvoirs	Gilles LATTARD représenté par Christophe BOUQUIN-JAFFRE Catherine TEDESCHI représentée par Françoise DURAND Johan PIOLLET représenté par Cédric BADIN
Secrétaire de séance	Fabienne PIRON

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

## Délibérations

### Le CONSEIL MUNICIPAL

1. **A l'unanimité (20 voix)**, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZW n°79 au lieu-dit Les Huguets, de 3 500 m<sup>2</sup> pour un montant de 860 €.
2. **A l'unanimité (20 voix)**, accepte le don de la parcelle cadastrée AO n°208 de 1763m<sup>2</sup> sans contrepartie de Monsieur Maurice RAVENEL, mesdames Sylvie BRUNEL et Valérie KUEHN, ayant droits de Madame RAVENEL.
3. **A l'unanimité (20 voix)**, décide de préempter la parcelle cadastrée section AP n°53 située n° 43 rue du Centre d'une superficie de 71m<sup>2</sup> et d'une surface habitable de 81.26m<sup>2</sup>, pour un montant de 101 100 € HT, soit 1 244 € / m<sup>2</sup>. Cette parcelle est l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 22 mars 2021.

Arrivée de Mme Céline POMMERET CHAUSSIN.

4. **A l'unanimité (21 voix)**, approuve le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020 – 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les Communes de Montmerle-sur-Saône, Thoisy, Garnerans, Guérein et Genouilleux.
5. **A l'unanimité (21 voix)**, approuve la convention de la SPA de Macon concernant un service de fourrière.
6. **A l'unanimité (21 voix)**, attribue une subvention de 460 € à Monsieur Bruno Descours pour la rénovation de sa façade située au 189 route Champanelle visible de la voirie.

Arrivée de Mme Florence DALLY-DELEGLISE.

7. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale et les tarifs suivants :

	Moins de 26 ans	à partir de 26 ans
Habitants de Saint Didier sur Chalaronne	Gratuit	8 €
Habitants d'autres communes		10 €

8. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve la création d'un poste permanent de catégorie C comptabilité - gestion des ressources humaines.
9. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve les modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).
10. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences (PEC CUI-CAE) à temps complet affecté au service espaces verts / voirie.
11. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve le tableau des effectifs de la commune.
12. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve le compte de gestion du budget annexe du camping 2020.
13. **A l'unanimité (22 voix)**, approuve le compte de gestion du budget de la commune 2020.

Le Maire, en tant qu'ordonnateur s'absente. Madame PEZZOTTA est élue à l'unanimité présidente de séance pour les votes des comptes administratifs du budget annexe du camping et du budget de la commune.

14. A l'unanimité (21 voix), approuve le compte administratif du camping 2020

	Exercice 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	Budget prévisionnel	68 000,80	72 569,40	140 570,20
	Réalisé	58 201,13	59 685,30	117 886,43
	Excédent exercice précédent	15 020,80		15 020,80
	<b>Total</b>	<b>73 221,93</b>	<b>59 685,30</b>	<b>132 907,23</b>
Dépenses	Budget prévisionnel	68 000,80	72 569,40	140 570,20
	Réalisé	17 337,21	55 029,08	72 366,29
	Excédent exercice précédent		-34 969,40	-34 969,40
	<b>Total</b>	<b>17 337,21</b>	<b>20 059,68</b>	<b>37 396,89</b>
Résultats	Résultats de l'exercice 2020	40 863,92	39 625,62	80 489,54
	Résultat de clôture tenant compte des exercices antérieurs	55 884,72	4 656,22	60 540,94
	Solde des restes à réaliser	0,00	12 740,18	12 740,18
	<b>Disponible</b>	<b>55 884,72</b>	<b>-8 083,96</b>	<b>47 800,76</b>

15. A l'unanimité (21 voix), approuve le compte administratif de la commune 2020

	Exercice 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	Budget prévisionnel	2 728 138,88	989 502,85	3 717 641,73
	Réalisé	2 219 455,95	428 757,90	2 648 213,85
	Excédent exercice précédent	1 064 568,88	136 162,97	1 200 731,85
	<b>Total</b>	<b>3 284 024,83</b>	<b>564 920,87</b>	<b>3 848 945,70</b>
Dépenses	Budget prévisionnel	2 728 138,88	989 502,85	3 717 641,73
	Réalisé	1 822 601,58	453 815,74	2 276 417,32
Résultats	Résultats de l'exercice 2020	396 854,37	-25 057,84	371 796,53
	Résultat de clôture tenant compte des exercices antérieurs	1 461 423,25	111 105,13	1 572 528,38
	Solde des restes à réaliser	0,00	174 718,51	174 718,51
	<b>Disponible</b>	<b>1 461 423,25</b>	<b>-63 613,38</b>	<b>1 397 809,87</b>

16. A l'unanimité (22 voix), approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du camping de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de **47 800,76 €** soit 55 884,72 € moins les besoins de financement du déficit d'investissement de 8 083,96 €.

17. A l'unanimité (22 voix), approuve l'affectation de l'excédent du budget général de fonctionnement de la commune de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de **1 397 809,87 €** soit 1 461 423,25 € moins les besoins de financement du déficit d'investissement de 63 613,38 €.

18. A l'unanimité (22 voix), décide de ne pas augmenter les taux communaux (TFPB et TFPNB) en 2021 :

Taxe	Base d'imposition effective 2020	Taux de référence 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Taux proposés	PRODUIT
Foncier Bâti	3 266 202	28,35 %*	3 104 000	28,35 %	879 984
Foncier Non Bâti	161 878	38,10 %	162 200	38,10 %	61 798
Total					941 782

19. A l'unanimité (22 voix), approuve le Budget primitif du budget annexe du camping 2021, de manière équilibrée, en dépenses et en recettes à :

- 67 811 € pour la section de fonctionnement
- 67 330 € pour la section d'investissement

20. A l'unanimité (22 voix), approuve le Budget primitif 2021 de la commune, de manière équilibrée, en dépenses et en recettes à :

- 3 107 966 € pour la section de fonctionnement
- 1 167 683 € pour la section d'investissement